**AVANT LA MOBILISATION DE MARDI, TAXIS DE FRANCE APPELLE AU CALME**

**A la veille de la grande mobilisation nationale des chauffeurs de taxis mardi contre la concurrence du secteur des VTC, un appel au calme a été lancé ce lundi par le collectif Taxis de France.**

Les appels au calme se sont multipliés ce lundi 25 janvier à la veille d'une mobilisation des taxis dans toute la France, alors que de précédents rassemblements avaient été émaillés de violences. "*J'en appelle demain à ce que tous les manifestants viennent dans le plus grand calme aux lieux de rassemblements que nous avons fixés*", a déclaré le porte-parole du collectif Taxis de France, Thierry Guichard. "*Nous ne voulons pas de manifestation violente*" car "*ce serait contre-productif*", a-t-il souligné sur Europe 1.

Le député Thomas Thévenoud, auteur de la loi d'octobre 2014 qui encadre le secteur du transport de personnes, lui a fait écho. "*On a le droit de manifester, on a le droit de revendiquer, mais moi j'en appelle au calme et à la responsabilité de tous. Parce que cette journée va être très suivie et on sait que ça peut être très tendu, voire violent, donc il faut faire attention*", a affirméThomas Thévenoud sur Sud Radio et Public Sénat.

Le préfet de police de Paris, Michel Cadot, a également exhorté les taxis à manifester dans "*le respect des autres usagers, sans violence et dans le respect de la loi*". Selon Thierry Guichard, la situation est "*intenable dans la mesure où nous nous sommes faits siphonner notre clientèle*" par les voitures de transport avec chauffeur (VTC) et d'autres acteurs en place. Mais, "*en laissant les choses aller comme il l'a fait*", "*le responsable, c'est l'Etat*", qui doit "*veiller au bon respect de la réglementation*", a-t-il accusé.

Des milliers de chauffeurs de taxi sont appelés à manifester à partir de mardi dans toute la France pour protester contre les "dérives" du secteur des VTC. Ce mouvement pourrait se traduire par d'importantes perturbations, en particulier autour des aéroports parisiens de Roissy et Orly dès 6h du matin.

Un précédent mouvement, en juin 2015, avait été marqué par des violences. A l'époque, les chauffeurs s'élevaient contre UberPOP, service "low-cost" désormais interdit du géant américain du VTC Uber.

Mais le secteur n'est pas pour autant apaisé. Les centrales de réservation parisiennes disent enregistrer une chute d'activité de 20 à 30% et les chauffeurs craignent une chute supplémentaire de la valeur des licences, leur fonds de commerce.

Les taxis mettent en cause des pratiques illicites sur le terrain des VTC - géolocalisation avant la réservation, occupation de la voie publique, racolage et utilisation détournée des véhicules LOTI (transport collectif de deux à 10 personnes).

Fédérés par deux intersyndicales, ils réclament l'application de la loi et des indemnisations.

Le fondateur de la société de VTC LeCab, Benjamin Cardoso, a assuré que "*nous sommes une offre complémentaire*" à celle des taxis. Il a aussi dénoncé "*ceux qui s'émancipent des obligations fiscales et sociales et créent une tension sur le marché du transport des personnes en imposant une offre massive de VTC clandestins*".

La colère des taxis est en particulier dirigée vers Uber. L'entreprise américaine et d'autres plateformes de VTC, Allocab, Chauffeur Privé, Cinq-S, Marcel et Snapcar, ont diffusé lundi une pétition appelant à "simplifier les règles pour devenir chauffeur VTC" au nom de l'emploi.

La mobilisation de mardi intervient en effet alors que la formation des VTC, et donc l'accès à la profession, se retrouve dans un flou juridique depuis début janvier en l'absence de décrets.

Autre acteur controversé du secteur, la start-up Heetch qui se présente comme du covoiturage urbain sur courte distance, s'est défendue lundi d'être un succédané d'UberPOP, accusations qui lui valent la vindicte de taxis et une convocation en correctionnelle.

"*Nous ne voyons pas quel texte nous aurions enfreint et quel texte interdit notre activité*", a lancé l'avocat de la société, Jean-Emmanuel Skovron, lors d'une conférence de presse, en faisant valoir que Heetch limite les revenus des chauffeurs sous le seuil d'amortissement du véhicule.